

AIDES AUX ENERGIES RENOUVELABLES

(applicable au 1^{er} juillet 2010)

INSTALLATIONS ÉLIGIBLES :

- ▶ Chauffe-eau solaire
- ▶ Système solaire combiné
- ▶ Chauffage bois automatique
- ▶ Chaudières à bûches
- ▶ Récupérateur d'eau de pluie

BÉNÉFICIAIRES :

- ▶ Les particuliers installant un ou plusieurs de ces équipements lors d'un projet de restauration, d'amélioration, de construction d'une habitation.
- ▶ Les porteurs de projet en collectif de 10 logements maximum pour l'installation de système solaire combiné, chauffe-eau solaire ou de chaudière automatique au bois (année de construction antérieure à 2005).

Le projet doit être localisé sur le territoire de la Communauté de communes Coeur de Maurienne (Hermillon, Le Châtel, Montvernier, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Villargondran), dans une habitation occupée au titre de résidence principale.

COMMENT BÉNÉFICIER DES AIDES ?

1. pour les projets suivants :

- ▶ chauffe-eau solaire,
- ▶ système solaire combiné,
- ▶ chauffage bois automatique,

Le porteur de projet adresse un seul dossier au :

Guichet unique énergies renouvelables
Hôtel du Département - BP 1802
73018 Chambéry cedex.

Si le dossier est validé par le Département le demandeur recevra automatiquement l'aide de la Communauté de communes.

2. pour les chaudières à bûches

Adresser à la Communauté de communes, une demande de subvention accompagnée d'un devis de l'installation, un RIB, ainsi qu'une fiche descriptive de l'installation.

3. pour le récupérateur d'eau de pluie

Fournir uniquement une déclaration sur l'honneur jointe à la facture acquittée (la pose par une entreprise agréée n'est pas exigée) et un RIB à :

Communauté de communes
Coeur de Maurienne
Centre d'Affaires et de Ressources
avenue d'Italie
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne

En sollicitant un financement de la Communauté de communes, le demandeur accepte la vérification sur place des travaux réalisés en conformité avec les factures acquittées.

MONTANT DES AIDES ACCORDÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES FINANCEURS ASSOCIÉS

Chauffe-eau solaire

	CCCM	CG	Région ⁴	Etat
Individuel	300 €	500 €	300 €	Crédit d'impôt : 50% du coût du matériel ²
Collectif	50 € par m ² de capteurs	200 € par m ² de capteurs	-	

Système solaire combiné

	CCCM	CG	Région ⁴	Etat
Individuel	600 €	1200 €	1000 €	Crédit d'impôt : 50% du coût du matériel ²
Collectif	50 € par m ² de capteurs	200 € par m ² de capteurs	-	

Chaudière Bois

	CCCM	CG	Région ⁴	Etat
Individuel	600 €	1000 €	1000 €	Crédit d'impôt : 40% du coût du matériel ²
Collectif	Puissance - de 60 kW : forfait de 1500 € Entre 60 et 150 kW : forfait de 2500 €	Forfaits fonction de la puissance de la chaudière	-	

Chaudière bûches⁵

	CCCM	CG	Région ⁴	Etat
Individuel	600 €	-	-	Crédit d'impôt : 25 % du coût du matériel pour les chaudières <300 kW

Récupérateur d'eau de pluie¹

	CCCM	CG	Région ⁴	Etat
Individuel	200 €	-	-	Crédit d'impôt : 25% du coût du matériel ²

¹ stockage supérieur à 500 litres pour le récupérateur d'eau de pluie - ² CCCM collectif : installations en collectif à partir de 3 logements, pour des logements occupés au titre de résidence principale, dans des immeubles construits avant 2005
³ aides déduites plafonnées selon situation familiale - ⁴ participation de la Région à titre indicatif : pour bénéficier des aides régionales contacter le N°Cr istal 0969 322 169 ou connectez-vous sur chequeenergie.rhonealpes.fr - ⁵ rendement supérieur ou égal à 80%, respect des normes NF EN 303.5 /EN 12809 – Label Flamme Verte/Qualibois

CONTACTS :

► Monsieur le Président - Communauté de communes Coeur de Maurienne

Centre d'Affaires et de Ressources - avenue d'Italie - 73 300 St Jean de Maurienne
 Tel : 04 79 83 07 20 - Fax : 04 79 83 07 21 - mail : contact@coeurdemaurienne.com

► ASDER (pour toutes informations d'ordre technique)

Maison des Energies - 562 Avenue du Grand Ariétaz - BP 99499 - 73094 Chambéry Cedex 9
 Tel : 04 79 85 88 50 - mail : info@asder.asso.fr

► DEPARTEMENT DE LA SAVOIE (pour constitution du dossier de demande de subvention)

Guichet unique énergies renouvelables
 Hôtel du Département - BP 1802 - 73018 Chambéry cedex. - Tel : 04 79 96 75 22/24
 Mail : guichet-unique-enr@cg73.fr - Web : <http://guichet-unique-enr.cg73.fr>